



## 15ème législature

<b>Question N° : 36766</b>	<b>De M. Olivier Dassault ( Les Républicains - Oise )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt;arts et spectacles</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Situation préoccupante du monde de la danse	<b>Analyse &gt; Situation préoccupante du monde de la danse.</b>
Question publiée au JO le : <b>02/03/2021</b> Question retirée le : <b>09/03/2021</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation préoccupante du monde de la danse. Toutes les activités de ce secteur, pourtant essentiel pour le rayonnement culturel de la France et la bonne santé des 6 millions de danseurs amateurs, sont strictement interdites. La publication du décret du 17 février 2021 sans préavis, qui accentue ces mesures restrictives, a été un véritable choc pour les professionnels de la danse. Cette situation plonge chaque jour davantage ces établissements dans le chaos, entraînant la perte de chiffre d'affaires et bien sûr de leur fréquentation. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte mettre en place une aide financière spécifique pour le secteur comme l'indemnisation des pertes d'exploitations, une compensation des pertes d'adhésions comme ce qui a été mis en place pour les billetteries des théâtres, la création d'un pass culturel danse, le soutien aux indépendants ou encore la prolongation des droits de l'intermittence.